

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme les années précédentes, disponible sur le site internet de la ville.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal 2020 de la commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1 - Contexte général :

Le rapport d'orientations budgétaires a permis de présenter, lors du conseil municipal du 30 juin 2020, les grandes lignes directrices du budget 2020, les hypothèses d'équilibre budgétaire, les principales dépenses de fonctionnement, les programmes d'investissement, ainsi que la situation de la dette.

Il convient de rappeler que ce budget est établi, après le vote du compte administratif 2019, avec reprise des résultats cumulés de l'exercice.

BUDGET PRIMITIF 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 826 220,00	5 355 683,23
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 470 536,77
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	5 826 220,00	5 826 220,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 047 690,14	1 749 225,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	755 810,00	126 875,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) ** 72 599,86	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 876 100,00	1 876 100,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	7 702 320,00	7 702 320,00

2 – La section de fonctionnement :

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste notre priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et ainsi maintenir un montant de dépenses d'équipement (investissement) correspondant aux besoins de la commune.

Le budget de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. La section de fonctionnement cumulée s'équilibre à **5 826 220 €**.

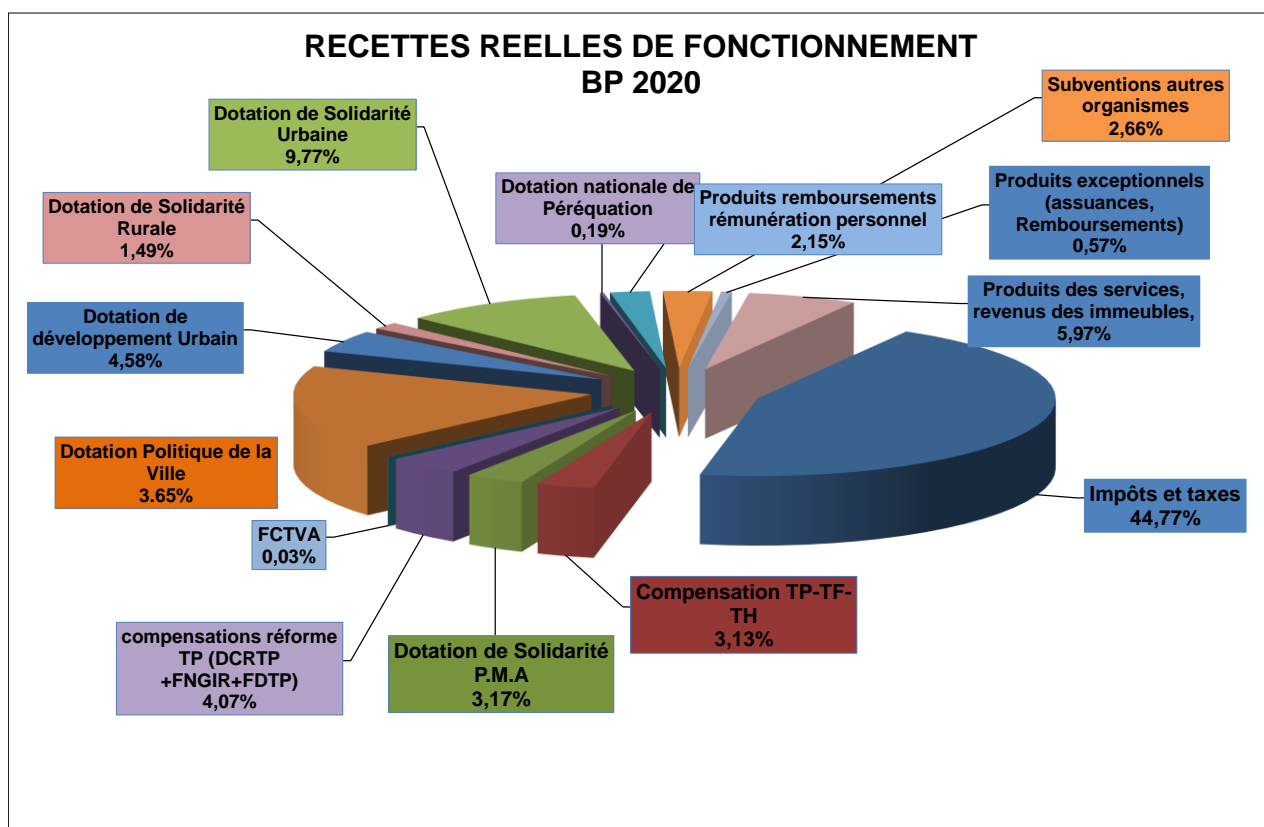
2.2 Recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles** de fonctionnement en 2020 se répartissent de la manière suivante :

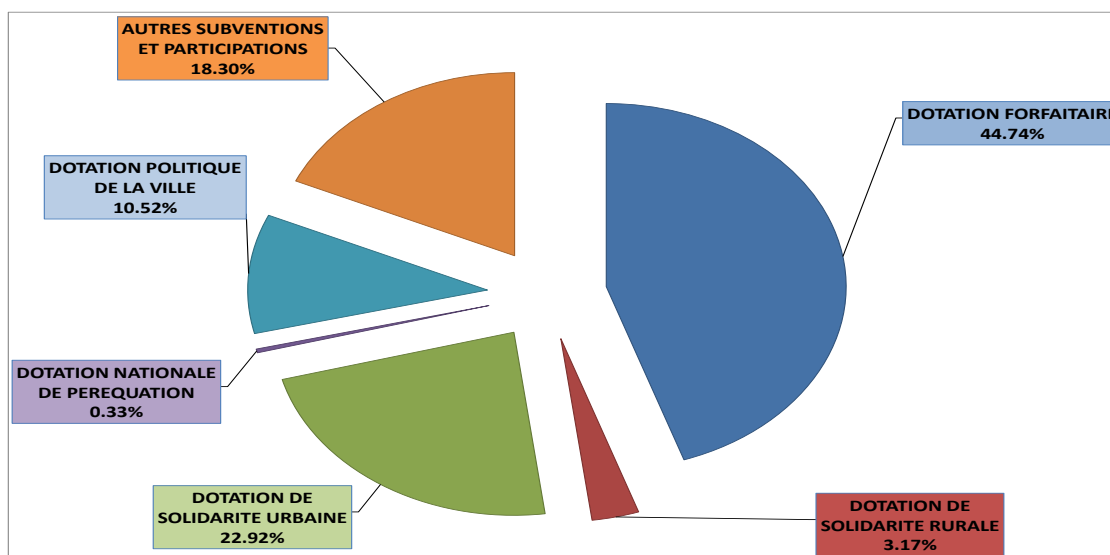
CHAPITRE		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2020
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	128 784,97	115 283,23
70	PRODUITS DES SERVICES	133 810,00	142 450,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 646 170,00	2 706 700,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 100 840,00	2 183 400,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	198 020,00	177 250,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 300,00	30 600,00
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
TOTAL RECETTES REELLES		5 229 924,97	5 355 683,23
	REPRISE RESULTATS ANNEE N-1	436 275,03	470 536,77
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP		5 666 200,00	5 826 220,00

Il est précisé que les prévisions de recettes du budget principal 2020 tiennent compte des éléments contextuels et législatifs détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires 2020 et mis en ligne sur le site internet de la ville. L'évolution des recettes de fonctionnement s'appuie sur l'évolution des recettes fiscales et des dotations de l'état.

Répartition des recettes de fonctionnement



Au Budget prévisionnel 2020, le **chapitre 74 – Dotations, subventions et participations** représente 40.76 % de nos ressources réelles de fonctionnement et se décompose de la manière suivante :



2.3 Dépenses de fonctionnement

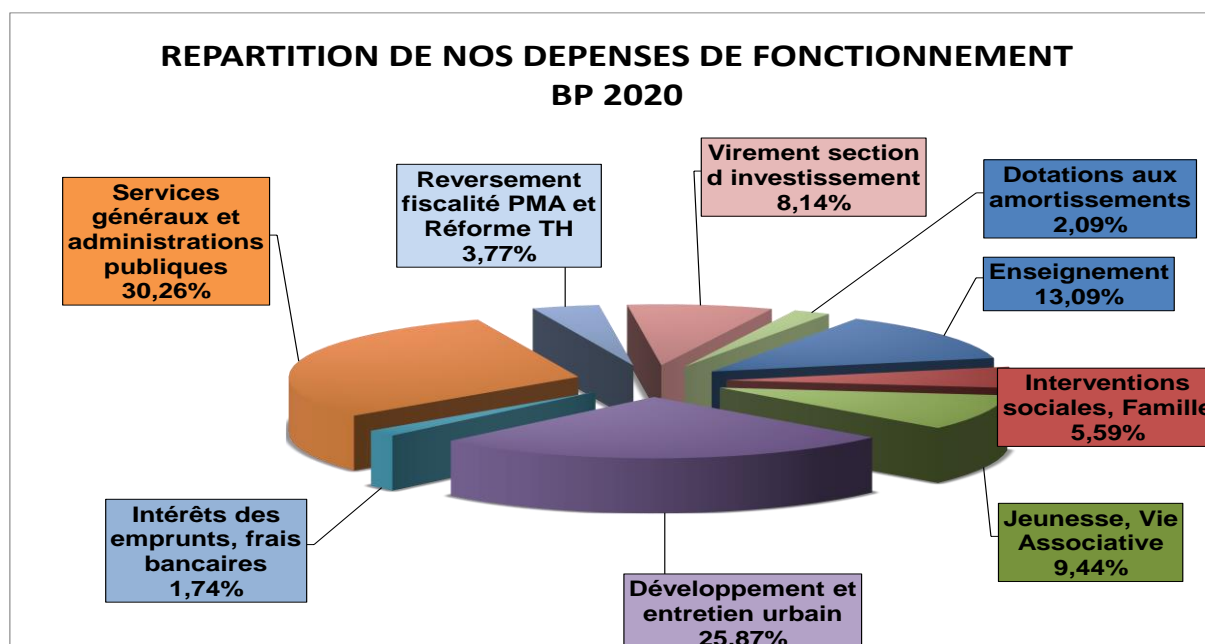
Les Dépenses réelles de fonctionnement en 2020 se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 182 155,00	1 260 970,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 800 000,00	2 868 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	220 000,00	219 630,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	471 745,00	524 320,00
66	CHARGES FINANCIERES	111 000,00	100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00	1 800,00
022	DEPENSES IMPREVUES	53 300,00	255 700,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 841 700,00	5 230 420,00
OPERATIONS D'ORDRE		824 500,00	595 800,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP		5 666 200,00	5 826 220,00

Le cadrage du BP 2020 se fera de manière prudentielle face aux impacts de la crise sanitaire COVID-19. Le chapitre dépenses imprévues sera alimenté de manière à pouvoir faire face à toutes les nouvelles dépenses liées aux mesures de protection sanitaire de nos concitoyens, élèves, employés,....

L'augmentation des dépenses sera, comme en 2019, liée au cours des marchés de matières premières ou pétroliers (fuel, carburant), mais également aux contrats « énergies » négociés avec PMA. D'autres dépendront de contrats en cours (photocopieurs, téléphonie, transports, piscine, fournitures scolaires et administratives, restauration scolaire....) et leur renégociation continuera à se faire dans une recherche d'optimisation des coûts. Concernant les autres postes (entretien de bâtiments, de voirie, de terrains, de matériel roulant) notre objectif est de contenir, tout comme 2019, les dépenses en appliquant si possible un taux d'évolution lié à la hausse des prix 2020.

Répartition des dépenses de fonctionnement :



3 – La section d’investissement :

Le budget d’investissement de la ville retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine.

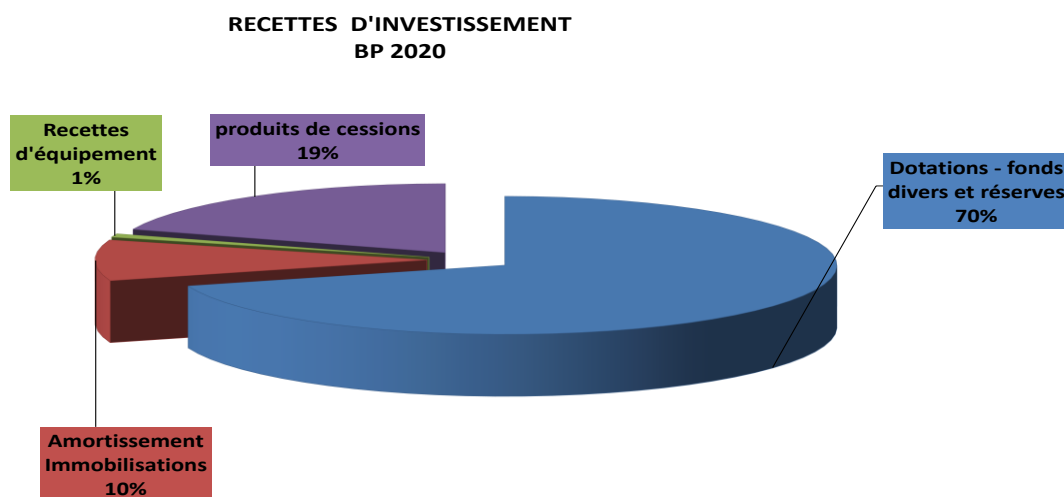
La section d’investissement s’équilibre à 1 876 100 €.

3.1 Recettes d’investissement :

Les recettes d’investissement sont composées de subventions d’investissement perçues en lien avec des opérations d’investissement (subvention destinée par exemple à la rénovation de voirie ou de bâtiment).

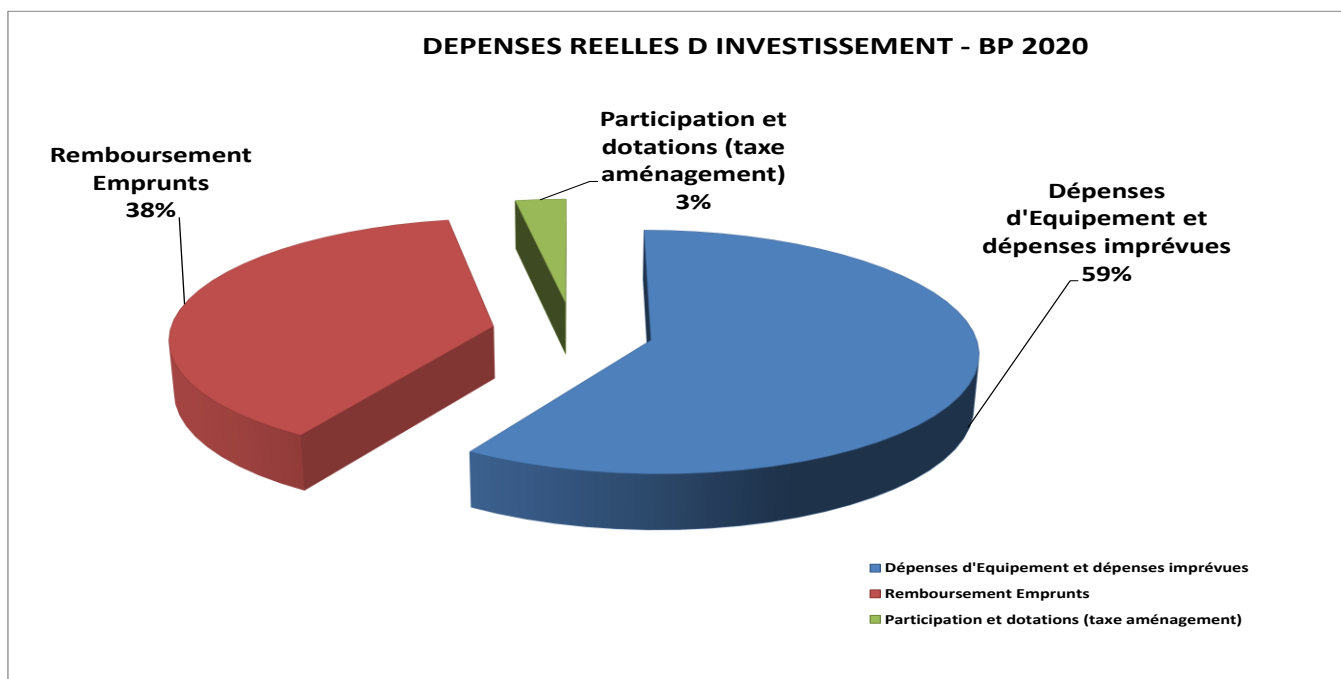
Viennent également se rajouter d’autres recettes telles que :

- les recettes patrimoniales, lorsqu’elles sont en lien avec des cessions d’actifs ou en lien avec les permis de construire (taxe d’aménagement),
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)
- l’autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (virement)



3-2 Les dépenses d’investissement sont liées principalement aux acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers et mobiliers, d’études et de travaux sur des biens existants ou en création. Le remboursement de la part capital de la dette est également une dépense d’investissement.

Une commune qui n’investit plus ou peu est une commune qui se trouve dans l’incapacité d’entretenir son patrimoine, de proposer des services de qualité à ses habitants, qui stoppe son développement urbain, et qui à terme perd ses habitants et ses services publics. Cette année encore, nous avons tenu à dégager un niveau important d’épargne brute afin de financer une part importante de notre programme d’investissement 2020, en sollicitant l’emprunt de manière à respecter les ratios prudentiels d’endettement.



Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2020 sont les suivants :

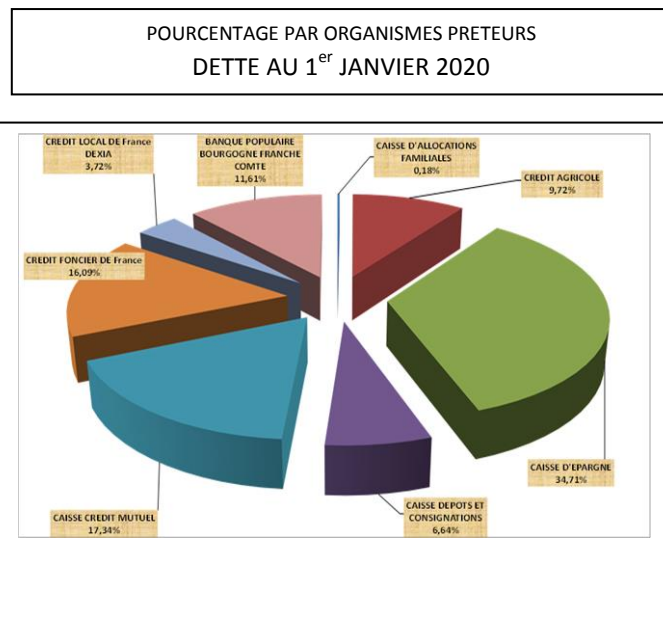
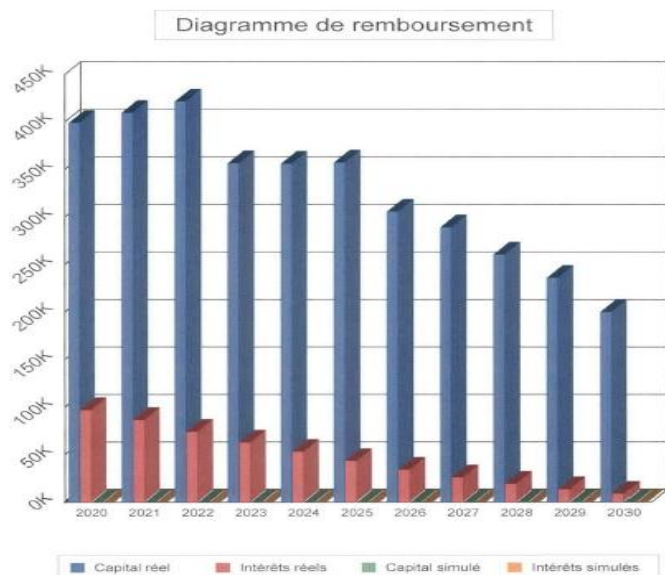
- Le plan de rénovation Eclairage public : Ce plan sera établi sur 2 à 3 exercices budgétaires et s'appuie sur l'étude lancée en 2019 dans le cadre d'une convention avec le SYDED.
- Programme de travaux de mise aux normes accessibilité et sécurité : Création de place PMR, adaptation et mise aux normes des équipements communaux.
- Programme voirie et assainissement : requalification chemin de la prairie, création cheminement piéton école Jeanney, sécurisation et reprise assainissement de l'école du Fort Lachaux.
- Requalification de la maison du Puits.
- Requalification de la véranda de la poste.
- Création d'un chalet « Biberonnerie » Ferme d'animation.
- Réhabilitation de la ferme Kauffmann (Maitrise d'œuvre).
- Requalification aire de jeux de la maternelle Curie.
- Requalification Halte-garderie.
- Les études de rénovation et de changement du mode de chauffage pour le bâtiment 1 et le CLSH sont en cours de réalisation.
- Concernant les acquisitions, il s'agira en 2020 de poursuivre le renouvellement classique du matériel tel que l'outillage, le mobilier de bureaux et le mobilier scolaire et matériel informatique (TBI dans les écoles).
- L'accent sera mis en particulier sur l'équipement de défibrillateurs dans les 3 établissements scolaires le gymnase du LEP et le CLSH.
- L'acquisition de deux véhicules utilitaires d'occasion pour les services techniques est en cours d'étude.
- Le chapitre 16 emprunt et dettes : le remboursement de la part capital des emprunts est estimé à 399 000 € (sans nouvel emprunt).

4 – La dette :

En 2020, la commune n'aura pas recours à l'emprunt. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 3 911 282.29 €.

Annuités de l'exercice 2020 :

- intérêts : 97 370 €
- capital : 398 920 €



5 -Les ratios du BP 2020:

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	906,17	935,00
2	Produit des impositions directes/population	403,01	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	927,87	1 133,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	213,97	305,00
5	Encours de dette/population	677,63	860,00
6	DGF/population	268,14	153,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,83%	56,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	105,15%	90,10%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	23,06%	27,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	73,03%	76,00%

6 – Les effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2020

Les effectifs se répartissent comme suit au 1er janvier 2020 : 84 agents pour 72.12 équivalents temps plein (ETP).

- 34 Hommes dont : 28 titulaires (dont 1 stagiaire)
6 non titulaires (dont 2 PEC)
- 50 Femmes dont : 37 titulaires
13 non titulaires (dont 3 PEC)

Au cours de l'année est programmé le départ en retraite de 4 agents (dont 3 sont en arrêt maladie longue durée et déjà partiellement remplacé) : soit 4 ETP en moins.

En fin 2020, on devrait dénombrer 80 agents titulaires ou non titulaires pour 68.12 ETP.